

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DJS 276 Subvention (440.000 euros) au club Issy Paris Hand au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Issy Paris Hand ;

Vu la convention signée le 19 mai 2017 entre la Ville de Paris et le club Issy Paris Hand ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 440.000 euros est attribuée au club Issy Paris Hand (N° X08735), 5, avenue Jean-Bouin à Issy les Moulineaux (92130) pour ses activités au titre de l'année 2018.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO